

DES RETRAITES DE MISÈRE AUJOURD'HUI !

ET AUSSI DEMAIN ?
À QUI LA FAUTE ET POURQUOI ???

Tout le monde s'accorde à le reconnaître, ce sont les paysans et surtout les paysannes qui ont les retraites les plus faibles.

POURQUOI ?

Dans notre système de protection sociale français, seule la maladie est prise en charge de manière universelle, alors que les régimes de retraite se sont construits sur un modèle corporatiste.

UN CHOIX HISTORIQUE ET CORPORATISTE

À la libération le monde agricole représenté par la CGA (ancêtre de la FNSEA) aux mains des notables ruraux ne voulait pas de la sécurité sociale pour ne pas mélanger ouvriers et paysans.

De plus, ils contrôlaient des mutuelles locales et voyaient dans la « Sécu » une concurrence à leur influence sur le monde paysan alors que

QUELQUES RÉALITÉS

- Seuil de pauvreté en 2018 :
1026 €/mois
- ASPA en 2019 : 868€..... et en 2020 :
903 €/mois
- Pension moyenne agricole : 740 €/mois
(870 pour les chefs d'exploitation
et 600 pour les conjoints)

le pouvoir politique de l'époque, c'est-à-dire le Général DE GAULLE, et le Conseil National de la Résistance voulaient créer un système social général et universel.

Finalement, le régime des retraites agricoles se mettra en place tardivement et sera l'un des moins généreux parmi les 42 régimes actuels.

LES PAYSANNES OUBLIÉES

Comme pour le droit de vote (qui ne sera accordé aux femmes qu'en 1944), les Paysannes vont être les grandes oubliées dans ce régime de retraite agricole. Seul le statut de chef d'exploitation permet de se constituer un semblant de retraite, le statut d'aide familial et de conjointe, souvent attribué aux femmes et aux enfants, s'il valide certes des trimestres,

ouvrent cependant, des droits propres minimes. Pire, certaines femmes n'auront aucun statut sur l'exploitation. Cette situation durera jusqu'à la possibilité d'opter pour le statut conjoint collaborateur, mais seule la reconnaissance de GAEC entre époux (une victoire de la Conf') permettra d'accéder à une parité... Dans la médiocrité du régime retraite.

DES ÉCONOMIES À TRÈS COURT TERME

Certes, il n'y a pas de miracle et on nous reproche souvent de ne pas avoir assez cotisé.

À cela plusieurs causes :

Pour cotiser il faut avoir du revenu et ne pas être constamment contraint d'arbitrer entre financer l'exploitation ou la famille.

Il faut également considérer la cotisation comme une contribution sociale utile dont on bénéficiera un jour et non comme une « charge ». Or, la FNSEA a toujours fait pression pour des cotisations minimums, peu solidaires. Pour la retraite, les forfaits minimums des petits exploitants sont élevés là où les hauts re-

venus ne sont que peu ou pas prélevés. qui aboutissent à ces retraites de misère. Son refus pendant des années de créer une retraite complémentaire est dans la même logique.

Mêmes jeux dangereux en développant la pratique de l'évasion fiscale qui, de fait, diminue le montant de la retraite.

À toujours présenté les cotisations sociales comme une charge à comprimer, la FNSEA a contribué à créer ce régime de retraite le moins disant et à décrédibiliser la protection sociale des agriculteurs.

ET DEMAIN POUR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉ-E-S ?

Le Président de la République a annoncé une refonte complète du système des retraites.

Sera-t-elle possible ? Sera-t-elle plus juste ?

Le modèle envisagé (1 € cotisé ouvre le même droit pour tous) s'inspire du modèle suédois et a comme intérêt d'être universel (un régime remplace les 42 existants). Il permet de suivre plus facilement ses droits à la retraite.

Pour autant, il pose bien des questions et peut cacher bien des surprises et des désillusions. Ce nouveau régime devra absolument apporter certaines garanties :

Que devient la solidarité entre les citoyens et entre les générations dans ce projet très individualiste ?

En effet, la capacité à cotiser mis en avant déterminera le montant de la retraite !

MAIS

- Que se passe-t-il notamment pour les agriculteurs lorsqu'il n'y plus de revenu ? (Crises économiques, sanitaires, météorologiques...)
- Que se passe-t-il pour tout citoyen malade, accidenté, au chômage ?
- Que se passe-t-il pour les périodes de maternité ?

Beaucoup de questions posées auxquelles il faudra des réponses précises et satisfaisantes.

La Confédération paysanne affirme clairement ses positions :

- Un statut social unique pour les travailleurs hommes ou femmes en agriculture.
- Une garantie de cotisation retraite dans les situations économiques ou personnelles particulières.
- Une véritable Solidarité dans la répartition nationale.

La Confédération paysanne a déjà transmis ses revendications et ne cessera de se battre pour que cette réforme, si elle va à son terme, soit juste et solidaire.

MAIS IL Y PLUS INQUIÉTANT !

Rien n'est prévu pour les retraité·e·s actuels !

Après avoir bloqué au printemps dernier la loi CHASSAIGNE portant à 85 % du SMIC la revalorisation des retraites agricoles, le gouvernement s'était engagé à revoir notre situation dans le cadre de la réforme générale. Résultat : pas la moindre proposition !

Il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui ont, par leur vie de travail, participé au redressement de la France après la

guerre et à la modernisation de l'agriculture en assurant nourriture et main d'œuvre abondante, se retrouvent aujourd'hui avec des retraites minimums en dessous du seuil de pauvreté et même en dessous de l'Aide sociale aux personnes âgées qui est attribuée sans contrepartie de cotisations.

Élus à la Chambre d'agriculture, nous lutterons contre ces injustices pour toutes les femmes et les hommes Paysan retraité·e·s.

**VOTEZ POUR
LES LISTES DES ANCIENS EXPLOITANTS
PRÉSENTÉES PAR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE
... ET FAITES VOTER POUR LES LISTES DES ACTIFS
DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE**

PARLEZ-EN À VOS AMIS ET VOISINS SANS MODÉRATION !!!
C'EST MAINTENANT LE VOTE !